

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.40 Indemnités des Elus .doc

L'an deux mille treize et le mardi vingt-quatre septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier GERIN, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2013

Présents : Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné GAULT, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTIGLINI, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Eric CLO, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sandrine BONNAY

Absentes excusées : Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Secrétaires de séance : Pierre VALVERDE et Daphné GAULT

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2008 et propose une reconduction du taux de 100 %.

L'assemblée délibère largement sur cette question.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre et 5 abstentions) des membres présents et représentés le conseil municipal

DECIDE

- d'appliquer le taux maximal pour le paiement des indemnités mensuelles des élus (maire et quatre adjoints) à partir du 13 septembre 2013, date d'entrée en fonction du nouveau conseil municipal, suivant le dernier barème en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Didier GERIN

